



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.600.2002.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 43. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DU VITRAGE DE SÉCURITÉ ET DES MATÉRIAUX  
POUR VITRAGE

15 FÉVRIER 1981

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT No 43

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique:

Lors de sa vingtième session, le Comité administratif de l'Accord a adopté certaines modifications rédactionnelles du texte authentique russe du Règlement No 43.

On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des modifications en question (doc.TRANS/WP.29/847) peut être consulté sur le site de la Division du Transport des Nations Unies pour la Commission économique pour l'Europe à l'adresse suivante :  
[http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdoc\\_s800.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdoc_s800.html) (*La copie du procès-verbal est transmise sur papier seulement.*)

Le 13 juin 2002

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or a similar character.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION  
OF UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS  
FOR WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND  
PARTS WHICH CAN BE FITTED  
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES  
AND THE CONDITIONS  
FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF  
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF  
THESE PRESCRIPTIONS  
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE -  
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES  
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES,  
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET  
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE  
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN  
MODIFICATIONS TO REGULATION NO. 43  
ANNEXED TO THE AGREEMENT

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the above  
Agreement,

WHEREAS the Administrative  
Committee of the above Agreement, at  
its twentieth session, adopted  
certain drafting modifications to  
the Russian text of Regulation  
No. 43 ("Uniform provisions  
concerning the approval of safety  
glazing and glazing materials")  
(TRANS/WP.29/847),

HAS CAUSED the said modifications  
to be effected in the Russian text  
of Regulation No. 43.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Hans Corell, Under-Secretary-General  
for Legal Affairs, The Legal  
Counsel, have signed this  
Procès-verbal.

Done at the Headquarters of the  
United Nations, New York, on  
13 June 2002.

PROCÈS-VERBAL RELATIF A CERTAINES  
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 43  
ANNEXÉ À L'ACCORD

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de dépositaire  
de l'Accord susmentionné,

ATTENDU que le Comité  
administratif, lors de sa vingtième  
session, a adopté certaines  
modifications rédactionnelles au  
texte russe du Règlement N° 43  
("Prescriptions uniformes relatives à  
l'homologation du vitrage de sécurité  
et des matériaux pour vitrage")  
(TRANS/WP.29/847),

A FAIT PROCÉDER auxdites  
modifications dans le texte russe du  
Règlement N° 43.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Hans Corell, Secrétaire général  
adjoint pour les affaires juridiques,  
Le Conseiller juridique, avons signé  
le présent procès-verbal.

Fait au Siège de l'Organisation  
des Nations Unies, à New York, le  
13 juin 2002.

Hans Corell